Ftude de Me BRUN, notaire
à Sauxillanges.

PURGE
d'hypothèques légales

Suivant acte reçu par Me Brun, notaire à Sauxillanges, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit.

Monsieur Marc Hosmalin, et dame Marie Mestre, son épouse, de lui autorisée, propriétaires-cultivateurs, demeurant ensemble à la Tuilerie commune de Sauxillanges.

Ont vendu, en agissant solidairement entr'eux.

A Monsieur Hyppolite Lecourt-Labbet, tuilier, demeurant à la Tuilerie-Portail, commune de Sauxillanges.

1° Un corps de bâtiments, comprenant maison d'habitation, écurie, grange, cour et hangar, avec jardin attenant, et une petite lisière de terrain au levant des bâtiments.

2° Une terre d'une surface d'environ quatre-vingt-neuf ares, appelée les Rochettes, commune de Sauxillanges.

3° Et une terre d'une surface de cinquante-sept ares environ, appelée également les Rochettes, même commune.

A fait partie de la vente un tas de pierres se trouvant au-devant des bâtiments vendus.

Ces immeubles appartenaient à Madame Hosmalin, sauf une quantité de sept ares soixante centiares à prendre dans la terre ci-dessus désignée à l'article deux qui appartenait à son mari.

Cette vente a été consentie moyennant le prix principal de onze mille trois cents francs, payés comptant, et revenant à Monsieur Hosmalin pour quatre cent cinquante francs et à sa femme pour la surplus soit dix mille huit cent cinquante francs.

Une expédition de cette vente a été déposée au greffe du tribunal civil d'Issoire, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, et l'acte constatant ce dépôt, a été, par exploit de Lissier, huissier à Sauxillanges, en date du vingt-deux octobre suivant, notifié, à :

1° Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de première instance d'Issoire.

2° Madame Marie Mestre, épouse de Monsieur Marc Hosmalin, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Tuilerie commune de Sauxillanges.

3° Et audit Marc Hosmalin par copie séparée, pour la validité.

Les formalités ci-dessus relatées ont eu lieu, et la présente insertion est faite afin de purger les biens acquis des époux Hosmalin-Mestre, de toutes hypothèques légales connues ou inconnues, dont ils pourraient être grévés, et en conformité des articles deux mille cent quatre-vingt-treize et deux mille cent quatre-vingt-quatorze du code civil et des avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept, et trois mai mil huit cent douze.

Sauxillanges, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Pour insertion:
BRUN, notaire,

Etude de Me F. FAURE, avoué
à Issoire.

EXTRAIT
D'UN
JUGEMENT
PORTANT
Séparation de biens.

D'un jugement par défaut rendu par le tribunal civil de première instance d'Issoire, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Il appert :

Que dame *Marie Brassier*, épouse de sieur *Michel Gaydier*, propriétaire, avec lequel elle demeure à Avèze, canton de Tauves ;

A été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Michel Gaydier son mari et renvoyée à la recherche de ses droits et reprises.

Me Faure occupait pour la dame Marie Brassier épouse Gaydier.

Le sieur Gaydier n'avait pas constitué avoué.

Issoire, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Pour extrait conforme :
Signé; F. FAURE, avoué.

AVIS

Le sieur Jean LAFOND, cantonnier de la ville d'Issoire, informe le public, qu'à partir d'aujourd'hui, il ne paiera plus les dettes que pourra contracter sa femme *Mariette Minet*.

Tribunal de Commerce d'Issoire
(Puy-de-Dôme.)

AVERTISSEMENT

Aux Créanciers de la Faillite du sieur MARTIN, boulanger, demeurant à la Combelle, commune d'Auzat-sur-Allier.

En exécution de l'article quatre cent soixante-deux du code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le *jeudi trois novembre* mil huit cent quatre-vingt-sept, à dix heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des réunions des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur le maintien ou le remplacement du syndic.

En exécution de l'article quatre cent quatre-vingt-onze du code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres au Greffier du tribunal avec un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier en donnera récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

A Issoire, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Le Greffier,
C. LOUSSERT.

AVIS

Une FAMILLE demande une place dans un domaine comme régisseur ou métayer. Très-bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Le jour de la foire de Brion, du 6 octobre, il a été perdu **deux Génisses**, rouges, marquées de la lettre *V*, *renversée*.

S'adresser au Bureau du *Moniteur d'Issoire*.

UN JEUNE
MÉNAGE
SANS ENFANTS
désire se placer

Le mari comme *cocher ou régisseur*, et la femme comme *femme de chambre*.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER
Pour Noël 1887
LES
PETITS MOULINS DU MAS

S'adresser à Me PASCAL, notaire
à Issoire.

A LOUER
DE SUITE
Un Rez-de-Chaussée
et 2me Étage
Composé de huit pièces
Ou louera ensemble ou séparément

S'adresser à M. Parrain,
avenue de la Gare à Issoire.

A VENDRE OU A AFFERMER
LE DOMAINE
DE BOIS DE CHÊNE
commune de St-Florêt
CONTENANT ENVIRON 55 HECTARES
en prés, terres et vignes
BATIMENTS
d'habitation et d'exploitation
S'adresser au Propriétaire.

A VENDRE
UN BON CHEVAL
A DEUX FINS.
Prix modéré.
S'adresser au Bureau du Journal.

BONNE OCCASION
A VENDRE
UN FOURNEAU
DE CUISINE
S'adresser au bureau du journal.

Issoire, imprimerie Bounoure et Ollier.

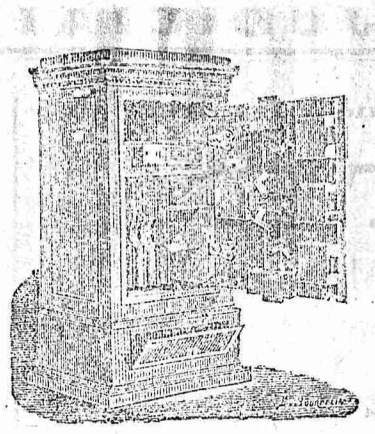

G. ET H. BAUCHE

Fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer français et étrangers, des Succursales de la Banque de France.

COFFRES-FORTS INCOMBUSTIBLES
avec portes remplies de plaques de fer et d'acier trempé de 50 millimètres d'épaisseur.

SÉCURITÉ ABSOLUE--NOMBREUX CERTIFICATS

PRIX DE 28 fr. A 3,000 fr.

2 Diplômes d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent

DEUX Diplômes Médailles d'Or, Exposition universelle d'Anvers 1885.

REIMS

Envoi FRANCO du Tarif-Album.

En vente chez MM. P. MINJARD et QUIQUANDON, négociants à Issoire

---

LA PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE *à 25 Cent. le Volume*

contient les meilleurs ROMANS, VOYAGES, etc., signés des auteurs les plus célèbres et donne, pour 25 CENT., des ouvrages vendus partout 1 fr., 2 fr. et même 3 fr. le volume.

EXTRAIT DU CATALOGUE

HECTOR FRANCE	L'Amour au pays bleu 2 v.	A. MATTHEY	Zoë Chien-Chien 3 v.
FREDERIC SOULIÉ	Le Lion amoureux 1 v.	MILLANVOYE & ETIEVANT	Une Fille de théâtre 2 v.
MAURICE TALMEYR	Le Grisou 3 v.	PIERRE DELCOURT	Le Secret du juge d'instruct. 3 v.
H. LE VERDIER	Le Drame du train-poste 3 v.	EMMANUEL GONZALES	Les Frères de la Côte 3 v.
ALBERT TREVAL	Les Repaires de Paris 1 v.	PAUL BONNETAIN	Les Enfants de giberne 1 v.
PIERRE CŒUR	La Jolie Brunisseuse 1 v.	RENE MAIZEROY	Souvenirs d'un St-Cyrien 2 v.
A. MAURIN	Les Amoureux de Miette 1 v.	LOUIS NOIR	Le Coupeur de têtes 3 v.
G. LE FAURE & F. STEYNE	La Faute de Mlle Cordier 1 v.	LOUIS REGINAL	Fualdès, le crime de Rodez 1 v.
MAX. LENNAT	Les Compagnes de la Roquette 2 v.	LESIGNE	L'Affaire Victor Noir 1 v.
LOUIS NOIR	La Fiancée de Marceau 2 v.	MOLIERE	Tartufe, le Médecin malg. lui. 1 v.
JEAN RIGAUT	Les Dames du Harem 1 v.	SCHILLER	Les Brigands 1 v.
CHAMPFLEURY	La Fille du chiffonnier 3 v.	LOUIS MOND	Cours de magnétisme 1 v.

Clé des songes — Oracle des dames — Bonne cuisinière — Langage des fleurs — Jeux de société — Tours de cartes Physique amusante — Secrétaire — Avenir par les cartes — Médecin de la famille. Chaque volume : 25 cent.

EN VENTE chez TOUS LES LIBRAIRES et dans toutes les BIBLIOTHEQUES DES GARES, au prix de 25 CENT

On peut recevoir *franco* chaque volume séparément et le Catalogue complet en adressant 30 centimes en timbres-poste à M. EDINGER, 34, Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, PARIS

• GOUDRON DE NORWÉGE •
• TOLU • BENJOIN •
Vous ne tousserez plus si vous prenez des
PASTILLES ALEXANDRE
• EN VENTE •
• Chez tous les Pharmaciens •

Médaille d'Or, EXPOSITION DU HAVRE, 1887

CORICIDE RUSSE
Pour éviter les Contrefaçons grossières et dangereuses, bien exiger le mot CORICIDE (déposé).
Flacon acc. 2f; 1/2 flac. 1f20.

TOPIQUE UNIQUE
Incomparable
GUÉRISSANT SANS DOULEUR
en 4 ou 6 JOURS
et empêchant le retour des
CORS AUX PIEDS

Dépôt Général : Phie Centrale, Fg-Montmartre, Paris
et dans toutes les bonnes pharmacies.

GUÉRISON INSTANTANÉE
des Névralgies, Migraines,
Maux de Dents, de Tête et d'Oreilles
PAR L'EMPLOI DU
SPASALGIQUE MARÉCHAL
Préparé par **M. CHAT**, *pharmacien de 1re classe, ex-interne des hôpitaux*
A VIERZON (Cher)

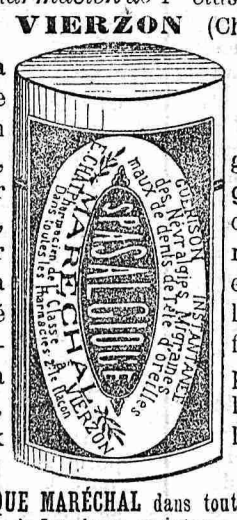

Si, par son efficacité et la rapidité de son action, le **Spasalgique** mérite bien son nom d'ÉNLÈVE-DOULEURS, il doit aussi tenir le premier rang parmi les dentifrices, car son emploi journalier comme rince-bouche à la dose d'une cuillère à café dans un verre d'eau, raffermit les gencives, empêche la carie des dents, et, par suite, la douleur qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

MODE D'EMPLOI

Après avoir versé quelques gouttes de notre **Spasalgique** dans une cuillère à café, on l'approche de la narine adjacente au côté affecté et, appuyant le doigt sur l'autre côté du nez, on aspire fortement la liqueur ; à peine a-t-elle pénétré dans la fosse nasale, que la douleur a disparu.

PRIX DU FLACON : **2 FR.**

On trouve le **SPASALGIQUE MARÉCHAL** dans toutes les bonnes Pharmacies
Et chez **M. CHAT**, pharmacien de 1re classe, ex-interne des Hopitaux, à VIERZON (Cher)
PRIX DU FLACON : 2 FR.

Télégraphie Officielle.
COURS DE LA BOURSE DE PARIS
Du Mercredi 19 au Mardi 25 Octobre 1887.

RENTE

	3	3 0/0 Amortis.	3 0/0 Nouveau	4 1/2	5		3	3 0/0 Amortis	3 0/0 Nouveau	4 1/2	5
Merc.	82 00	84 60	00 00	102 40	109 25	Sam.	81 90	84 80	00 00	102 50	109 10
Jeud.	82 00	84 70	00 00	102 55	109 05	Lundi	81 82	84 65	00 00	102 30	109 00
Vend.	81 95	84 80	00 00	102 60	109 05	Mardi	81 82	84 65	00 00	102 60	109 00

MARCHÉ D'ISSOIRE.
Samedi 22 Octobre 1887.

	(le double décalitre.)		*(l'hectolitre.)*	
Froment blanc	3	50	17	50
id. rouge	3	43	17	18
Conseigle	2	78	13	90
Seigle	2	25	11	25
Orge	2	15	10	78
Avoine 1re qualité.	1	60	8	00
id. 2e qualité.	0	00	0	00
id. 3e qualité.	0	00	0	00
Fèves blanches	0	00	00	00
id. grises.	0	00	00	00
id. noires.	3	45	17	25
Pois.	0	00	00	00
Vesces	0	00	00	00
Chapre.	0	00	0	00
Chenevis	0	»»	»»	»»
Pommes de terre.	0	70	3	50
Graines de trèfle (le kilog).	0	00	»»	»»
Huile de noix (le kilog.)	1	90	»»	»»

Les Éditeurs propriétaires, **Bounoure & Ollier**

Vu par nous Maire de la ville d'Issoire, pour la légalisation des signatures *BOUNOURE et OLLIER*.

ISSOIRE, le 26 Octobre 1887.